



**PERSONNEL ENSEIGNANT – CHARGÉ DE COURS EN TECHNIQUES
AUXILIAIRES DE LA JUSTICE (310) – ATTESTATION D'ÉTUDES
COLLÉGIALES (AEC) TECHNIQUES POLICIÈRES AUTOCHTONES
AUTOMNE 2025**

Concours FC-2025-2026-08

TECHNIQUES AUXILIAIRES DE LA JUSTICE – 310		
DANS LE CADRE DU PROGRAMME : TECHNIQUES POLICIÈRES AUTOCHTONES – JCA.1J		
COURS	HEURES	NUMÉRO DU COURS
Enquête criminelle et scène de crime (groupe 07)	60	310-PP5-AA
Processus d'intervention liés aux capacités affaiblies (groupe 07)	45	310-PP6-AA
Circulation et enquête lors d'accidents routiers (groupe 07)	45	310-PP7-AA
Maîtrise d'une personne ayant un comportement violent (groupe 07)	30	310-PPA-AA
Intervention policière en situation de crise (groupe 07)	45	310-PP8-AA
Interventions policières liées au tabac, à l'alcool, drogues ou autres substances (groupe 07)	45	310-PPD-AA
*Description des fonctions de la police dans les communautés autochtones du Québec (groupe 08)	45	310-PPB-AA
**Intervention policière lors d'incidents mineurs ou de situations à caractère privé (groupe 08)	60	310-PD2-AA
Techniques spécialisées de communication dans le travail policier en contexte autochtone (groupe 08)	45	310-PPC-AA

QUALIFICATIONS REQUISES

- Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans une discipline appropriée;
- Trois années d'expérience dans son domaine d'études;
- Une expérience de travail dans une communauté autochtone est considérée comme un atout;
- Une expérience en enseignement collégial est considérée comme un atout.

Disponibilités minimales (par semaine) selon la durée d'une charge de cours	
Durée du cours	Nb blocs/sem
30 h	3 x 2 h
45 h	2 x 3 h
60 h	3 x 3 h
75 h	3 x 3 h
90 h	4 x 3 h
105 h	4 x 3 h

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- *Avoir déjà pratiqué le métier de policier dans un service de police d'une communauté autochtone;
- **Ce cours comprend deux compétences dont un 30 heures en intervention policière et un 30 heures en droit. Pour donner le cours dans son entièreté, le candidat doit avoir obtenu un diplôme dans les deux disciplines appropriées. Sinon, ce cours sera donné en coenseignement à condition de 30 heures pour chaque partie;
- Être en mesure d'utiliser les logiciels de l'environnement Windows, Teams et Moodle;
- Appliquer les principes de l'approche par compétence;
- La réussite d'une épreuve de français est requise.

Note : Ces cours seront donnés à la session automne 2025, à moins d'avis contraire. Le Collège se garde le droit d'annuler ces cours sans préavis.

Le Collège d'Alma applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Nous remercions de leur intérêt toutes les personnes qui soumettront leur candidature
avant 16h, le 7 mai 2025 au lien suivant :

[Chargé de cours - Techniques auxiliaires de la justice - Techniques policières autochtones](#)

Il est à noter que la réception des candidatures sera confirmée, mais seulement les personnes retenues en entrevue seront contactées.